

EXPLOITATION D'OLORON SAINTE MARIE

L'exploitation a été achetée par la ville d'Oloron il y a une quinzaine d'années dans l'intention de l'échanger avec la propriété où est installé l'actuel CFPAJ. Celui-ci se trouve en pleine ville et la municipalité a des projets d'urbanisme dans ce quartier.

L'exploitation est située à environ 3 km de la ville.

Les terres sont en attendant louées à titre précaire.

La surface comprend 55,8 ha
dont : 29 ha en terres et prés
13 ha en landes
13 ha en bois.

Les terres et prés sont situés en fond de vallée et paraissent être de très bonne qualité, et en bon état d'entretien. Les landes et bois se trouvent sur le versant d'une colline exposé au midi. L'ensemble est d'un seul tenant.

La propriété comprend une grande demeure avec un ensemble de bâtiments d'exploitation qui sont à l'abandon depuis plusieurs années et ont beaucoup souffert du manque d'entretien et des dégradations. Une partie serait peut-être récupérable.

Oloron se trouve dans une région de petites exploitations (12 - 15 ha) orientées principalement vers la production du lait de brebis.

Un projet de mise en valeur a été préparé par le CFPAJ. Il prévoit la constitution d'un troupeau de brebis laitières de 160 têtes avec fabrication du fromage. Il envisage également la constitution d'un atelier d'engraissement d'agneaux installé dans les bâtiments existants. Des budgets prévisionnels partiels ont été calculés pour chacune de ces productions. Il conviendrait de les compléter par un budget prévisionnel global pour l'ensemble de l'exploitation.

Le montant des investissements nécessaires est évalué à 520 000 F pour les bâtiments et 70 000 F pour l'achat du cheptel et du petit matériel. Il faudrait y ajouter le matériel de culture indispensable. En outre il faut prévoir également un logement pour le personnel.

En conclusion cette exploitation se présente dans des conditions favorables pour être annexée à un établissement d'enseignement. La profession semble très favorable au projet.

DÉPARTEMENT DE L'ÉTAT
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA RECHERCHES/ 8 OCT. 1979
3082

NOTE

sur le Centre de formation
professionnelle agricole
d'OLORON STE MARIE

à recopier

Le Centre fonctionne actuellement dans une maison de maître, la propriété BOURDEU, située en pleine ville sur un terrain de 6 500 m² menacé d'expropriation pour la réalisation d'une rocade urbaine.

Les locaux sont d'autre part insuffisants au regard des besoins recensés et le centre doit refuser chaque année un certain nombre de candidats.

La ville d'OLORON a, en conséquence, exproprié, pour le remettre à la disposition de l'Etat, le domaine dit "Propriété PALLAS" à SOEIX (5km d'OLORON) comportant outre un "château" en très mauvais état, un domaine d'une cinquantaine d'hectares.

La reconstruction du collège d'OLORON paraît une opération intéressante et devra se faire lorsqu'il sera donné suite au projet d'expropriation de la propriété BOURDEU.

Pour les trois prochaines années, la politique immobilière suivie en matière d'établissement d'enseignement agricole est axée sur une meilleure utilisation du potentiel d'enseignement existant sur l'ensemble d'un département et sur la rénovation des établissements particulièrement vétustes, ce qui rend difficile la prise en compte, dans les prochains budgets, de ce projet s'il devait se préciser.

SERVICE DE GESTION ET DE TUTELLE
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

9 OCT. 1979

ARRIVÉE

221079
BS/HC

221079
BS/HC

EST-IL ENVISAGE DE CONSTRUIRE UN LYCÉE D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL AGRICOLE
à OLORON Ste MARIE 64

REONSE -

La construction d'un lycée d'enseignement professionnel agricole à OLORON qui prendrait le relais de l'actuel Centre de formation professionnelle fonctionnant en ville sur la propriété Bourdeu, exposée à expropriation est envisagée sur un domaine émportant acquis par la collectivité locale.

Le financement de l'opération devrait être assuré dans le cadre du programme de développement du "Grand Sud Ouest".

Le déroulement de l'opération est prévu au cours de la troisième opération.

DÉPARTEMENT
des BASSES-PYRÉNÉES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES DOMAINES

N° 7430

encl. 557 B

DIRECTION
de PAU

Acquisitions d'immeubles
par les Administrations et Services de l'État

CERTIFICAT D'INSCRIPTION
AU TABLEAU GÉNÉRAL DES PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT

Ministère | AGRICULTURE
et | Enseignement Agricole
Service acquéreur.

Désignation de l'immeuble : Ensemble immobilier à usage agricole et d'habitation
(maison de maître, maison de colon, dépendances et terres diverses) dit
"Propriété PALAS" ou "Domaine de SOEIX".

Objet | Situation : OLORON-Sainte-MARIE, quartier Soeix
(Commune, rue, numéro, lieu-dit)
de l'acquisition. | Section C Nos 842-842Bis-843-843bis-844-844bis-849 à 852-852Bis-
Plan cadastral : 853 à 860 - 870 à 875 - 877 à 879 - 882 - 897 - 975
Section D Nos 331 - 332P - 333P
Contenance. | Bâtie : -
Non bâtie : 54 ha 15 a 80 ca

Nom, prénoms,
adresse du vendeur. | Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE

Prix. | Principal : Echange immobilier
Charges :

Nature et date
de l'acte translatif. | Acte administratif d'échange du 8 Avril 1969

But
de l'acquisition. | Implantation d'un Collège Agricole

Le Directeur, soussigné, certifie que les biens ci-dessus désignés, acquis par l'État, ont été inscrits sous le
n° II - 640 - 975 du registre d'immatriculation des immeubles du Domaine de l'État.

A PAU

, le 28 Avril 1969

Le Directeur,

26 janvier 1984

arrivée 30.01.1984

78

ét.

DECENTRALISATION

Contrat de Plan Etat - Région (CP/ER)

Documents

- schéma remis à la réunion du 1 décembre 1983
- 1^e loi du plan n° 83645 et rapport annexé (J.O du 17.7.1983)
- 2^e loi de plan (n° 83.1180) et rapport annexé (J.O. du 30.12.83)
- projet de CP/ER Aquitaine remis aux L.A.D. à l'occasion des P.P.D.A.

Situation actuelle

- Le CIAT (comité interministériel d'aménagement du territoire) du 22.12.83 a arrêté les financements et adressé mandat aux préfets de région pour la rédaction définitive du CP/ER,
- Les premières réunions préparatoires à l'élaboration des contrats particuliers (offices) se tiennent à partir du 26.01.1984.

Pour l'enseignement agricole public

- le PPE (programme prioritaire d'exécution) n° 2 prévoit la création de 1250 postes budgétaires sur la durée du plan,
- le CP/ER Aquitaine mentionne la création :
 - du L.E.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie,
 - de 8 classes en 1984 (1 BTA, 1 BEPA, 6 de 4^e/3^e),
 - de 33 classes après 1984 (10 BTS, 12 BTA, 3 BEPA, 8 de 4^e/3^e).

L'Ingénieur général d'agronomie,

J. LARDY

CREATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

du L.E.P.A. d'OLORON-STE-MARIE

La mise en fonctionnement de l'exploitation du L.E.P.A. d'OLORON nécessite :

- la création d'une division B au budget de l'établissement
 - la nomination d'un chef de travaux
 - des crédits d'investissements

Le dossier ci-après traite de l'ensemble des éléments qui concourent à la création de cette exploitation et des projets pour 1986.

L'annexe 1 indique la situation actuelle du L.E.P.A. d'OLORON en centre ville et la situation de l'exploitation.

L'annexe 2 cerne de plus près l'exploitation et les cultures envisagées.

L'ensemble du rapport ci-joint, adressé au Bureau de l'Equipement, à la Sous-Direction de la Tutelle et au Bureau des Personnels a obtenu un avis favorable du Conseil Intérieur de l'Etablissement, réuni le vendredi 15 février 1985.

L'EXPLOITATION ET LE PROJET D'ETABLISSEMENT

- l'exploitation d'une unité de production de maïs comestible

La loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'Enseignement Agricole Public indique dans son article 7 :

"Chaque établissement d'enseignement dispose d'une exploitation agricole ou d'ateliers pédagogiques, qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques et qui constituent des supports de démonstration, d'expérimentation et de diffusion des techniques nouvelles"; et dans son article 8, "chaque établissement établit son projet pédagogique"

D'autre part, l'article 2 de la même loi concernant les missions à remplir par les établissements agricoles publics indique :

- 1°) assurer une formation technologique et scientifique initiale ..."
- 4°) contribuer à la liaison entre les activités de développement, l'expérimentation et la recherche agricoles et para-agricoles".

En accord avec les termes de la loi, le L.E.P.Agricole d'Oloron Ste Marie :

1) a un projet pédagogique précis : formation des agriculteurs aux zones de piémont et montagne, et aux activités annexes.
A ce titre, il a été mis en place, au niveau pédagogique :

- le contrôle continu en classes de 4ème et 3ème préparatoires
- le contrôle en cours de formation en classes de BEPA

pour avoir la souplesse pédagogique nécessaire à la formation d'agriculteur de montagne.

2) assure la formation technologique et scientifique initiale mais aussi la formation de l'homme et du citoyen dans le cadre des activités diversifiées.

3) contribue à l'expérimentation avec une commune de montagne (défougerisation à Lescun).

La mise en route de l'exploitation sur les 53ha de Soeix nous permettra de nous insérer plus profondément dans le milieu agricole local et montagnard par :

- la mise en place d'expérimentation de cultures adaptables aux zones de piémont et montagne (petits fruits- cassis- framboises- noisetiers- plantes médicinales- cultures nouvelles : féijoa) et séchoir solaire.

- l'installation d'une unité de fabrication fromagère pour la formation initiale, mais aussi continue et commercialisation des produits.
- l'exploitation d'un rucher-école, la gestion d'une miellerie avec commercialisation du miel, gelée royale, pollen.
- l'exploitation d'une unité de production de maïs semence;

A noter que pour le début, seules les productions végétales sont envisagées (avec quelques animaux dits "pédagogiques"). Les bâtiments d'élevage et le troupeau seront installés lors de la construction du L.E.P.A.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

En annexe, plan de l'exploitation et photocopie de carte d'état-major.

L'exploitation est située en bordure du gave d'Aspe.

Altitude 320m, à environ 3 km du centre d'Oloron Ste Marie.

Elle se divise en deux parties :

- terres alluvionnaires (Maïs, noisetiers, expérimentations)

- coteaux : forêts, pacages

Les bâtiments du futur L.E.P.A. seront construits à la limite

SITUATION JURIDIQUE

EXPLORATION DE SOEIX

Superficie Actuellement, l'Etat est nu-propriétaire du "domaine de Soeix", la ville d'Oloron est nue-propriétaire de la villa "Bourdeu" où est actuellement installé le L.E.P.A.

Monsieur le Maire d'Oloron nous a donné son accord pour que nous exploitions le domaine de Soeix, actuellement mis en valeur, en partie, par des agriculteurs avec lesquels la ville d'Oloron n'est liée par aucun bail.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Localisation : constructions, chemins,

En annexe, plan de l'exploitation et photocopie de carte d'état-major.

L'exploitation est située en bordure du gave d'Aspe-
Altitude 320m, à environ 3 km du centre d'Oloron Ste Marie.

Elle se divise en deux parties :

- terres alluvionnaires (Maïs, noisetiers, expérimentations)
- coteaux : forêts, pacages

Les bâtiments du futur L.E.P.A. seront construits à la limite de ces deux zones.

Pluviométrie annuelle \simeq 1 300mm

Nature des sols : Flysch crétacé (marno-calcaire)

(1) pour le maïs semence, 1ha 25a sera cultivé provisoirement : cette superficie est destinée par la suite aux constructions du L.E.P.A. Cette surface n'est pas comprise dans le plan de drainage.

(2) pour la surface fourragère, 2ha 73a sera également utilisée provisoirement pour la même raison que (1).

EXPLOITATION DE SOEIX

Superficie totale : 53ha 31a 25 ca
dont :

- Superficies non utilisables dans l'immédiat

Superficie actuellement occupée par la Sté ESSO-REP
pour recherche de gaz

3ha 00a 00ca

Bois	11ha 40a 85ca
Divers (cours, constructions, chemins,...)	1ha 76a 25ca
TOTAL	16ha 17a 10ca

- S.A.U. : 37ha 14a 15ca répartie comme suit :

Plantation de noisetiers	2ha 51a 00ca
Maïs semence	19ha 87a 90ca (1)
Surface fourragère fossés divers	14ha 43a 85ca (2)
Expérimentation	0ha 31a 40ca
Clôtures de prairies	
envisager grillage à moutons	
3 km à 8 Frs/m	
TOTAL	37ha 14a 15ca
	24 000 Frs

Drainage

(1) pour le maïs semence, 1ha 25a sera cultivé provisoirement : cette superficie est destinée par la suite aux constructions du L.E.P.A. Cette surface n'est pas comprise dans le plan de drainage.

(2) pour la surface fourragère, 2ha 73a sera également utilisée provisoirement pour la même raison que (1).

Aménagement sommaire d'une salle de T.P.
et bureau exploitation

50 000 Frs

Enroberrement des cours, voies d'accès

25 000 Frs

345 000 Frs

III - Avances aux cultures - frais de cultures- plantations

Maïs semence : 19 ha 87a 90ca \approx 20 ha (P.Brut ha espéré : 20 000Frs)	
Charges opérationnelles : 9 500 Frs \times 20 =	190 000 Frs
Prairies (entretien) 14ha 43a 85ca	
Charges opérationnelles : 1 800 Frs \times 14.5 ha	26 100 Frs
Noisetiers (1ère année de plantation) 2.51 ha	
1°) plantation : 7 700 Frs \times 2.51 =	19 327 Frs
2°) entretien, fumure de fond, traitements, azote 2 500 Frs \times 2.51 =	6 275 Frs
Charges fixes (sauf mécanisation) attribuées à l'exploitation 1 600 Frs/ha \times \approx 42 ha	67 200 Frs
	<u>193 000</u>
	<u>308 902 Frs</u>

IV - Matériel

1 tracteur 70 ch 4 roues motrices	180 000 Frs
1 tracteur de montagne pour pente et herbages (à titre pédagogique) + matériel de fenaçon adapté	200 000 Frs
1 charrue trisocs 14"	30 000 Frs
1 "agrator" 2,50m houe rotative	25 000 Frs
1 épandeur fumier-benne 7 tonnes	45 000 Frs
1 semoir à maïs pneumatique 4 rangs (complet)	28 000 Frs
1 pulvériseur 800 litres porté	8 000 Frs
1 épandeur d'engrais Vicon 8001 + jupe	12 000 Frs
1 cuve à fuel 3000 l	6 000 Frs
Petit outillage et atelier (compresseur, soudure, outillage)	25 000 Frs
1 fourgonnette "4L Renault" (à moins qu'elle ne soit donnée en dotation)	38 000 Frs
	<u>597 000 Frs</u>

V - Main d'œuvre occasionnelle

Pour remise en état l'hiver, clôtures, plantations noisetiers,
semis maïs : 4 mois + charges =

36 000 Frs

VI - Animaux pédagogiques

2 vaches + quelques brebis + 1 jument

32 000 Frs